

**Avis défavorable à l'extension du  
dispositif d'autorisation d'absence pour  
dysménorrhées à 15 jours**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 12 mai 2026**

**Délibération 2026/05/CFVU – 82**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis défavorable à l'extension du  
dispositif d'autorisation d'absence pour dysménorrhées à 15 jours.**

Toulouse, le 12 mai 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 6

Nombre de voix défavorables : 12

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 3

Nombre de votes blancs : 0